

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-SEGAL

SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2024

LISTE DES DELIBERATIONS

N°	Désignation	Vote
2024-027	Urbanisme : dossiers reçus en mairie depuis le 10 juin 2024	-
2024-028	Validation du projet Aire de jeux	Votée
2024-029	Validation du devis de démolition de la salle Arc en Ciel	Votée
2024-030	Demande de subvention Fonds exceptionnel Ciaran	Votée
2024-031	Signature d'une convention avec Energence	Votée

Nombre de membres

En exercice :15

Présents :11

Absents :4

Pouvoirs :0

Pour :

Contre :

Abstention :

Date de la convocation :

10 septembre 2024

Date d'affichage de la convocation :

10 septembre 2024

Date de la publication et d'affichage de la
délibération :

19 septembre 2024

EXTRAIT
REGISTRE DES DELIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 septembre à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la mairie de Saint-Ségal, sous la présidence de M. Frédéric DRELON, Maire.

Etaient présents : FREDERIC DRELON, ISABELLE LEJEUNE, STEPHANIE LE GUILLOU, MICKAEL BERNARD, MARYVONNE BLONDEAU, AUDREY LE GOFF, GERARD KNIPILLAIRE, STEPHANE L'HELGOUALCH, MAIWENN QUENTEL, ARMEL LORCY, GILDAS QUIVIGER (arrivée à 8h35)

Etaient absents : ANGELIQUE KERUZEC, MICHIEL IRIK, GAELLE MOTREFF, CELINE COADOUR

Procurations : /

Secrétaire de séance : Stéphane L'HELGOUALCH

Délibération N°2024/027

**URBANISME : PRESENTATION DES DOSSIERS RECUS EN MAIRIE DEPUIS LE 10
JUN 2024**

Pour information, Stéphane L'HELGOUALCH, Maire Adjoint, présente au Conseil Municipal les dossiers d'urbanisme déposés en Mairie depuis le 10 juin 2024 :

- Déclarations préalables

1. Monsieur Jérémie CARDON a déposé une déclaration préalable le 20/06/2024 pour le ravalement de 2 façades sur la parcelle cadastrée B499 19 Hameau de Kérigou. **Accordé le 28/06/2024**
2. Monsieur Daniel JUE a déposé une déclaration préalable le 25/06/2024 pour la construction d'un mur de clôture en parpaings et grillage sur la parcelle cadastrée AB488, 7 Rue de Pont de Buis. **Classé sans suite le 06/07/2024**
3. Madame MACE Marie-Laurence a déposé une déclaration préalable le 29/06/2024 pour le remplacement de sa porte de garage sur la parcelle cadastrée ZE177, Lanziou **Accordé le 10/07/2024**
4. Monsieur Jean-Noël CAPITAINÉ a déposé une déclaration préalable le 22/07/2024 pour un changement de couverture et la création d'une baie vitrée en façade sur la parcelle cadastrée C884 à Penn Ar Prad. **Refusé le 09/09/2024**
5. Monsieur NEDELEC Thierry a déposé une déclaration préalable le 23/07/2024 pour la construction d'une pergola sur la parcelle cadastrée B1072p, 38 rue de Pont de Buis **Accordé le 29/08/2024**
6. Monsieur BRENAUT Jean-Francois a déposé une déclaration préalable le 31/07/2024 pour le ravalement de son habitation sur la parcelle cadastrée AB 331, 19 rue de Pont de Buis. **Accordé le 09/08/2024**
7. Monsieur BILLON Jean a déposé une déclaration préalable le 20/08/2024 pour la construction d'un muret avec claustras en aluminium sur la parcelle cadastrée B1318-1321-1326, 3 bis chemin de Kerigou.
8. Madame KERHOAS Liliane a déposé une déclaration préalable le 05/09/2024 pour l'isolation par l'extérieur à l'arrière de la maison sur la parcelle cadastrée B577, 33 rue de Pont de Buis. **Accordé le 11/09/2024**

- Permis de construire

1. M. BERNARD Mickael a déposé le 09/07/2024 un Permis de Construire pour l'extension d'une habitation sur la parcelle cadastrée ZE207, Toull ar C'hann **Accordé le 26/07/2024**
1. M. LE BOURG François a déposé le 31/07/2024 un Permis de Construire pour l'extension d'une habitation sur la parcelle cadastrée C981, 6 Park an Eskop (1^{er} dépôt le 20/06/2024 refusé) **Accordé le 09/08/2024**

Pour copie conforme.

Fait à Saint-Ségal, le 17 septembre 2024

Le Maire,

Frédéric DRELON



Le secrétaire de séance

Stéphane L'HELGOUALCH



Nombre de membres
En exercice :15
Présents :11
Absents :4
Pouvoirs :0
Pour :11
Contre :0
Abstention :0

Date de la convocation :
10 septembre 2024
Date d'affichage de la convocation :
10 septembre 2024
Date de la publication et d'affichage de la
délibération :
19 septembre 2024

EXTRAIT
REGISTRE DES DELIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 septembre à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la mairie de Saint-Ségal, sous la présidence de M. Frédéric DRELON, Maire.

Etaient présents : FREDERIC DRELON, ISABELLE LEJEUNE, STEPHANIE LE GUILLOU, MICKAEL BERNARD, MARYVONNE BLONDEAU, AUDREY LE GOFF, GERARD KNIPILLAIRE, STEPHANE L'HELGOUALCH, MAIWENN QUENTEL, ARMEL LORCY, GILDAS QUIVIGER (arrivée à 8h35)

Etaient absents : ANGELIQUE KERUZEC, MICHIEL IRIK, GAELLE MOTREFF, CELINE COADOUR

Procurations : /

Secrétaire de séance : Stéphane L'HELGOUALCH

Délibération N°2024/028

VALIDATION DU PROJET AIRE DE JEUX

Stéphanie LE GUILLOU fait part au Conseil Municipal du projet de création d'une aire de jeux à destination des jeunes enfants.

Des devis ont été établis.

L'offre la mieux-disante est celle de MECO (terrassement+structures).

Le cout du projet est estimé par à **50 000.00 € HT** (soit 60 000.00€ TTC).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- **APPROUVE** la création de l'aire de jeux,
- **AUTORISE** la signature du devis présenté par la Société MECO,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à la mise en œuvre de la présente décision.

Vote : Unanimité

Pour copie conforme.

Fait à Saint-Ségal, le 17 septembre 2024
Le Maire,

Frédéric DRELON



Le secrétaire de séance

Stéphane L'HELGOUALCH



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU FINISTÈRE
COMMUNE DE SAINT-SEGAL

Nombre de membres
En exercice :15
Présents :11
Absents :4
Pouvoirs :0
Pour :11
Contre :0
Abstention :0

Date de la convocation :
10 septembre 2024
Date d'affichage de la convocation :
10 septembre 2024
Date de la publication et d'affichage de la
délibération :
19 septembre 2024

EXTRAIT
REGISTRE DES DELIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

.....
Séance du 17 septembre 2024
.....

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 septembre à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la mairie de Saint-Ségal, sous la présidence de M. Frédéric DRELON, Maire.

Etaient présents : FREDERIC DRELON, ISABELLE LEJEUNE, STEPHANIE LE GUILLOU, MICKAEL BERNARD, MARYVONNE BLONDEAU, AUDREY LE GOFF, GERARD KNIPILLAIRE, STEPHANE L'HELGOUALCH, MAIWENN QUENTEL, ARMEL LORCY, GILDAS QUIVIGER (arrivée à 8h35)

Etaient absents : ANGELIQUE KERUZEC, MICHIEL IRIK, GAELLE MOTREFF, CELINE COADOUR

Procurations : /

Secrétaire de séance : Stéphane L'HELGOUALCH

Délibération N°2024/029

VALIDATION DU DEVIS DE DEMOLITION DE LA SALLE ARC EN CIEL

La salle Arc en Ciel doit être détruite car elle n'est plus aux normes et on ne peut plus l'utiliser.
Un diagnostic a été réalisé au préalable : présence d'amiante.

Un devis de démolition a été proposé par CALVES démontage.
Le cout de l'opération est évalué à 30 675.00€HT (36 810.00€TTC)

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :
- **APPROUVE** la démolition de la salle Arc en Ciel,
- **AUTORISE** la signature du devis,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à la mise en œuvre de la présente décision.

Vote : Unanimité

Pour copie conforme.
Fait à Saint-Ségal, le 17 septembre 2024
Le Maire,

Frédéric DRELON



Le secrétaire de séance

Stéphane L'HELGOUALCH



Nombre de membres
En exercice : 15
Présents : 11
Absents : 4
Pouvoirs : 0
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Date de la convocation :
10 septembre 2024
Date d'affichage de la convocation :
10 septembre 2024
Date de la publication et d'affichage de la
délibération :
19 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 septembre à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la mairie de Saint-Ségal, sous la présidence de M. Frédéric DRELON, Maire.

Etaient présents : FREDERIC DRELON, ISABELLE LEJEUNE, STEPHANIE LE GUILLOU, MICKAEL BERNARD, MARYVONNE BLONDEAU, AUDREY LE GOFF, GERARD KNIPILLAIRE, STEPHANE L'HELGOUALCH, MAIWENN QUENTEL, ARMEL LORCY, GILDAS QUIVIGER (arrivée à 8h35)

Etaient absents : ANGELIQUE KERUZEC, MICHIEL IRIK, GAELE MOTREFF, CELINE COADOUR

Procurations : /

Secrétaire de séance : Stéphane L'HELGOUALCH

Délibération N°2024/030

DEMANDE SUBVENTION FONDS EXCEPTIONNEL CIARAN :

Une enveloppe exceptionnelle a été mise en place pour aider les Communes suite aux dégâts occasionnés par la tempête Ciaran.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de présenter une demande de subvention dans le cadre des dégâts occasionnés par la tempête Ciaran et qui restent à charge de la collectivité (non pris en charge par l'assurance)

Pour mémoire, voici la liste des dégâts chiffrés restant à charge pour la Commune :

Reprise maçonnerie longère 931.60€

Réfection couverture longère 1 513.00€

Réparation des vitraux de l'église 4 555.52€

Soit un total de 7 000.12€

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Préfecture
- **VALIDE** le montant demandé soit 7 000€

Vote : Unanimité

Pour copie conforme.

Fait à Saint-Ségal, le 17 septembre 2024

Le Maire,

Frédéric DRELON



Le secrétaire de séance

Stéphane L'HELGOUALCH



Nombre de membres

En exercice : 15
Présents : 11
Absents : 4
Pouvoirs : 0
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Date de la convocation :

10 septembre 2024

Date d'affichage de la convocation :

10 septembre 2024

Date de la publication et d'affichage de la délibération :

19 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 septembre à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la mairie de Saint-Ségal, sous la présidence de M. Frédéric DRELON, Maire.

Etaient présents : FREDERIC DRELON, ISABELLE LEJEUNE, STEPHANIE LE GUILLOU, MICKAEL BERNARD, MARYVONNE BLONDEAU, AUDREY LE GOFF, GERARD KNIPILLAIRE, STEPHANE L'HELGOUALCH, MAIWENN QUENTEL, ARMEL LORCY, GILDAS QUIVIGER (arrivée à 8h35)

Etaient absents : ANGELIQUE KERUZEC, MICHIEL IRIK, GAELE MOTREFF, CELINE COADOUR

Procurations : /

Secrétaire de séance : Stéphane L'HELGOUALCH

Délibération N°2024/031

SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC ENERGENCE :

Sur le Pays de Brest, Ener'gence, l'agence locale de l'énergie et du climat, propose un conseil en énergie partagé pour toutes les communes de moins de 15 000 habitants. L'idée de ce dispositif est d'aider les petites et moyennes collectivités à faire des économies d'énergie (électricité, carburants, combustibles) et de les accompagner dans leur démarche de maîtrise de l'énergie. L'assistance proposée est une mission d'accompagnement technique et méthodologique, et non de maîtrise d'œuvre ou d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Le dispositif inclut notamment le bilan annuel des consommations d'énergie des bâtiments communaux et des véhicules et propose des optimisations pour améliorer la performance énergétique ou réduire les consommations.

L'économie observée se situe entre 1,3 et 4 €/an/hab. La commune acquière ainsi une compétence énergie à budget constant.

Sur le Pays de Brest, Ener'gence intervient déjà auprès de 70 communes sur 101 communes de moins de 15 000 habitants. Pour bénéficier de l'assistance d'Ener'gence, la collectivité doit adhérer et verser une cotisation annuelle qui est de 1.50 €/an/hab en 2024. Compte-tenu du financement ADEME-Région en 2024, une remise de 0.10 € sera appliquée lors de l'appel à cotisation.

Cette cotisation sera révisée chaque premier janvier suivant l'évolution de l'indice SYNTEC du mois d'Octobre de l'année précédente.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal d'approuver cette adhésion à l'association Ener'gence à compter du 1^{er} novembre 2024, d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents à intervenir dans sa mise en œuvre.

Madame Isabelle LEJEUNE est l'élue « Responsable énergie » qui sera l'interlocuteur privilégié d'Ener'gence pour le suivi d'exécution de la présente convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve cette adhésion à l'association Ener'gence à compter du 01/11/2024
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents permettant sa mise en œuvre
- Autorise Monsieur le Maire à verser les cotisations dues

Vote : Unanimité

Pour copie conforme.

Fait à Saint-Ségal, le 17 septembre 2024

Le Maire,

Frédéric DRELON



Le secrétaire de séance

Stéphane L'HELGOUALCH

